



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Lutte et prévention

Question écrite n° 4780

Texte de la question

M Michel Charzat attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur le développement d'actes de violence provenant de bandes organisées nommées « skin-heads ». Les actes de vandalisme et les crimes qui ont été perpétrés récemment à Rouen et à Lille par ces bandes suscitent une légitime inquiétude auprès de la population. Certaines d'entre elles, qui se réclament ouvertement de l'extrême-droite et du nazisme, paraded régulièrement dans les rues de la capitale notamment dans les quartiers de l'est parisien. Aussi, il lui demande les dispositions qu'il entend prendre afin d'assurer le contrôle systématique de ces bandes et leur mise hors d'état de nuire lors de leurs agissements.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis mai 1988 des bandes d'individus se réclamant des « skin-heads », groupuscules d'extrême-droite qui s'inspirent des plus odieuses théories nazies et racistes, ont été à l'origine de troubles très graves à l'encontre de l'ordre public, en se livrant à des agressions d'une rare violence contre des personnes appartenant souvent à des communautés étrangères. De tels actes sont absolument intolérables dans notre pays, berceau de la démocratie et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; ils doivent être activement combattus. Aussi les services spécialisés de renseignements ont-ils, pour leur part, reçu pour mission d'identifier les membres, les chefs de bande et les commanditaires de ces actions inqualifiables. En outre, dès le 11 juillet 1988, j'ai donné des instructions aux préfets pour que les services locaux de police et de gendarmerie surveillent étroitement les déplacements ou rassemblements de ces bandes, effectuent les contrôles nécessaires sur la voie publique et pour que soient mises en œuvre, en accord avec les autorités judiciaires, toutes les mesures prévues par la loi pénale. Aujourd'hui, ce sont plus d'une centaine de « skin-heads » qui ont été interpellés, dont plus du tiers ont été placés sous mandat de dépôt, et notamment les auteurs des agressions criminelles de Rouen et de Lille.

Données clés

Auteur : [M. Charzat Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4780

Rubrique : Délinquance et criminalité

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3078